



# Interdiction de rentre en contact avec des enfant

Par **chris39**, le **25/03/2016** à **14:18**

bjr j ai la mere de mon ex qui menace de venir chercher mes fille qui son placer sur ordonnance du juge des enfant que doige faire

Par **Tisuisse**, le **25/03/2016** à **14:32**

Bonjour,

La mère de votre ex, donc la grand-mère des enfants, n'au aucun droit sur ses petits enfants. Si elle agissait ainsi il faudrait immédiatement déposer plainte pour enlèvement d'enfants, ce qui risque de la conduire devant le tribunal correctionnel.

Pour qu'elle voit ses petites filles, il lui faut un jugement en sa faveur, donc elle doit saisir le JAF et le juge demandera aux petites filles ce qu'elles souhaitent.